



COMMISSION RÉGIONALE FOOTBALL ENTREPRISE

PROCÈS-VERBAL n° 03

Réunion restreinte du : 06 octobre 2017

A : 18 h 00

Lieu : Antenne de Saint-Etienne du Rouvray

Présidence : M. Antoine Lechevalier

Membres présents : MM. Jacques Marie, Patrice Grenet, Gilbert Nouet

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Football d'Entreprise sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

HOMOLOGATIONS

MATCHS DU 09 SEPTEMBRE 2017

Coupe Nationale : 1^{er} Tour

Match : LES VIGNETTES / CSS MUNICIPAUX LE HAVRE

Constatant l'absence de l'équipe AS LES VIGNETTES au coup d'envoi ;

La Commission, Jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait à AS LES VIGNETTES pour en faire bénéficier le CSS MUNICIPAUX LE HAVRE sur le score de 3 buts à 0.
- déclare l'équipe du CSS MUNICIPAUX LE HAVRE qualifiée pour le tour suivant de la compétition,
- inflige une amende de 50€ à AS LES VIGNETTES (cf. Annexe 5 aux Règlements généraux de la L.F.N.).

MATCHS DU 16 SEPTEMBRE 2017

Championnat Régional 1 : Journée 1

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

4 dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY



Championnat Régional 2 : Journée 1

AS FOURE LAGADEC / AS LES VIGNETTES

APCHS DU ROUVRAY / CARNAUD

ASR MASSELIN 2 / RC PORT DU HAVRE 2

Les 3 matchs sont reportés à une date ultérieure, à fixer par la Commission.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain

4 dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline

MATCHS DU 23 SEPTEMBRE 2017

Championnat Régional 1 : Journée 2

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

5 dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Championnat Régional 2 : Journée 2

AS CHU ROUEN 2 / AC RENAULT CLEON 2

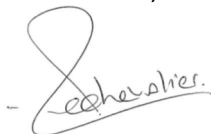
Réserves d'avant match déposées et confirmées par l'AS CHU ROUEN 2.

Pris connaissance de la décision de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux (son procès-verbal n° 03 du 2 octobre 2017), la Commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

4 dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Le Président,



Antoine LECHEVALLIER

Le Secrétaire,



Jacques MARIE